



Ozoir, le 1^{er} Octobre 2018

Marcel François BOUTHÉMY
Directeur Général ECST
Alain MARTIN
Directeur de la Vie Scolaire
Marjorie REMACLE
Responsable du niveau 6ème

Aux Parents d'élèves de 6^{ème}
(N'ayant pas participé au séjour d'intégration)

CIRCULAIRE N° 2018-19-030

Chers Parents,

Votre enfant, scolarisé en classe de sixième n'a pas participé au séjour d'intégration.

La somme de 197 euros, prélevée aux familles dont les enfants ont participé au séjour, est forfaitaire.

Elle comprend : le coût du voyage dans le Jura (transport, hébergement, pension complète et activités) mais aussi la venue du conteur Africain en novembre, la célébration de la Saint Patrick en mars et une activité pédagogique autour des abeilles avec les professeurs de SVT.

Ces activités pédagogiques étant obligatoires et sur le temps scolaire, nous vous informons que la somme de 21 euros sera prélevée sur la facture du 2^{ème} trimestre.

Dans un souci d'éducation, nous vous prions de croire, Chers Parents, en l'assurance de nos sentiments dévoués et cordiaux.



Marcel François BOUTHÉMY
Directeur Général ECST



Alain MARTIN
Directeur de la Vie Scolaire



Marjorie REMACLE
Responsable du niveau 6ème

